



À Paris, le 6 février 2026

À l'attention de Madame Benetti, Rectrice de Paris
Et de Monsieur Noé, Directeur d'Académie

Objet : Annulation des 83 suppressions de postes et abandon de la refonte des brigades.

Madame la Rectrice,
Monsieur le Directeur,

Dans un contexte de dégradation des conditions de travail des personnels du 1^{er} degré, le Ministère annonce 83 suppressions de postes dans le 1^{er} degré à Paris pour la rentrée 2026. Ces annonces sont faites après trois années de saignées dans l'Académie : les écoles publiques parisiennes se sont vu retirer près de 390 postes et plus de 500 classes ont fermé.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, l'Académie de Paris s'est engagée dans une refonte du remplacement : centralisation de la gestion des remplacements et des personnels brigades, suppressions des brigades spécialisées ASH, Formation Continue, Maternelle, brigades écoles et brigades circonscription... Ces remaniements, imposés aux personnels et aux écoles malgré leur forte opposition, n'ont pas permis d'améliorer le fonctionnement du remplacement dans notre académie. Au contraire, elles ont dégradé les conditions de travail des enseignant-es remplaçant-es et ont rendu ce poste non-attractif.

Lors du GT du 15 janvier, de nouvelles annonces ont été faites, notamment la suppression des brigades REP+ et la fusion en une zone unique d'intervention pour toutes les brigades du département. L'ensemble des organisations syndicales présentes à ce GT ont vivement manifesté leur opposition.

Le 28 janvier, un groupe de travail ministériel s'est tenu sur ce sujet. Le Ministère a clairement indiqué qu'aucune obligation n'était faite aux académies de procéder à ces refontes. Rien n'empêche le maintien d'une gestion localisée, au plus près du terrain. Rien n'oblige à supprimer les zones infra-départementales d'intervention. Les Académies peuvent très bien conserver des brigades spécifiques en fonction des besoins académiques.

Nos organisations syndicales, FSU-SNUipp, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD éducation, CGT éduc'action, CNT-STE, s'opposent à cette suppression de la brigade REP+ et à la fusion des zones d'intervention. Elles exigent le retour à une gestion locale, le retour des brigades spécialisées ASH, formation continue, ZIL et la distinction des postes de brigades écoles et circonscription.

Nos organisations syndicales sollicitent une audience au plus vite avec vous pour évoquer ces sujets et porter les revendications des écoles parisiennes : annulation des 83 suppressions de postes, abandon de la refonte du remplacement, création de postes de remplaçants à hauteur des besoins, maintien du système de décharges de direction parisien, création de postes d'AESH.

De plus, nos organisations syndicales exigent depuis 2013 l'arrêt des rythmes scolaires en place à Paris, et la mise en place d'une consultation des enseignant-es parisien-nes sur l'organisation de la semaine scolaire, avec l'engagement de respecter l'avis majoritaire qui s'en dégagerait.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame la Rectrice, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Les organisations syndicales parisiennes du 1^{er} degré :
FSU-SNUipp, SNUDI-FO SE-UNSA, SUD éducation, CGT éduc'action, CNT-STE